



**ABF annonce de mauvais résultats en raison de la chute du prix du sucre.** Le groupe agro-alimentaire britannique ABF (Associated British Foods), qui a entre autres pour filiales British Sugar, Twinings, ...a annoncé une baisse de ses bénéfices au cours des deux prochaines années suite à la faiblesse des cours du sucre. Selon ABF, les prix mondiaux du sucre actuels restent à un niveau qui n'est pas tenable à long terme car ils sont bien en-dessous du coût moyen de production.

**Nouvelle sucrerie de betteraves en Egypte.** La société émiratie Al-Qanat a obtenu le feu vert des autorités égyptiennes pour investir 550 millions de dollars dans la construction d'une nouvelle sucrerie d'une capacité de 400.000 tonnes de sucre par an à partir de 60.000 hectares de betteraves. Ce projet, réalisé dans la région au Sud du Caire, devrait améliorer l'approvisionnement en sucre du pays.

**Extension de la culture betteravière en Tunisie.** Suite à un début de pénurie de sucre, le gouvernement a récemment annoncé l'octroi d'une prime d'encouragement à l'extraction du sucre à partir de la betterave afin de réduire le coût de l'importation de sucre. Cette mesure s'intègre à un plan national de développement de la production locale de sucre qui devrait passer de 3.000 à 36.000 tonnes de sucre en deux ans avec une augmentation des surfaces betteravières de 600 ha actuellement à 4.500 ha.

**Les quotas d'importation américains fixés au minimum.** Les Etats-Unis ont fixé à 1,1 million de tonnes leur quota tarifaire d'importation de sucre brut, soit le volume minimal imposé par l'organisation mondiale du commerce (OMC). Le quota d'importation pour le sucre raffiné est de 127.000 tonnes.

**Russie : une production au plus bas depuis 2010/11.** La Russie prévoit une production de 4,3 Mt de sucre de betteraves contre 4,4 Mt l'an dernier. L'été a été trop sec. Les importations de sucre brut en provenance du Brésil devraient augmenter pour atteindre 930.000 t contre 650.000 t l'an dernier.

**Echanges bilatéraux Etats-Unis - Europe, très peu de bénéfices pour le secteur agricole.** Selon une étude sur la libéralisation possible des échanges bilatéraux avec les Etats-Unis, l'UE pourrait espérer tirer des avantages pour les produits laitiers, certains produits transformés comme le vin et les spiritueux, ainsi que, dans certaines conditions du marché, pour le biodiesel. En revanche, les secteurs de la viande bovine, l'éthanol, la volaille et les céréales seront pénalisés.

# Le Betteravier

ORGANE MENSUEL DE LA CONFÉDÉRATION DES BETTERAVIERS BELGES

asbl CBB - Bd. Anspach 111 Bte 10 - 1000 Bruxelles  
T. 02 513 68 98 - F. 02 512 19 88 - P. 806265

## Sommes-nous déjà dans l'après-quota ?

Le marché du sucre européen est en crise. Les prix sont en chute libre depuis début 2014 et atteignent aujourd'hui des niveaux que nous n'imaginions même pas il y a seulement quelques mois. La faiblesse des prix actuels est dangereuse pour l'industrie sucrière européenne, même pour les entreprises les plus performantes d'Europe qui traversent déjà une période difficile. Cela vaut également pour nos deux entreprises belges. On dirait que le scénario que nous avons prévu pour l'après-quota en 2017, se réalise déjà maintenant, mais de manière accélérée.

Plusieurs raisons expliquent l'effondrement du prix du sucre européen. Après quatre campagnes excédentaires, le prix du sucre sur le marché mondial est à son niveau le plus bas depuis 2009. Depuis la réforme de 2006, l'Europe importe chaque année près de 4 millions de tonnes de sucre ; des importations qui entraînent avec elles la volatilité des prix du sucre du marché mondial. Car la chute des prix du sucre sur le marché mondial se transmet toujours au marché européen, bien qu'avec un certain retard, comme en témoigne l'évolution des prix sur le marché européen.

Faute d'un accord global à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), la Commission a conclu ces dernières années des accords commerciaux bilatéraux avec de nombreux pays. Ces accords ont pour conséquence d'ouvrir encore davantage le marché européen à de nouvelles importations de sucre. Rien que l'an dernier, plus de 230.000 tonnes de sucre supplémentaires ont été importées du Pérou, de Colombie, d'Amérique centrale et du Panama tandis que la consommation européenne de sucre reste stable. Pour vous donner un

ordre de grandeur, cet apport de sucre supplémentaire représente plus que la production de sucre annuelle d'Isal. L'Europe n'a pas besoin de tout ce sucre et certainement pas maintenant, alors qu'on prévoit des récoltes records dans la plupart des pays de l'UE. Autoriser les importations supplémentaires a pour effet de gonfler les stocks de sucre européens déjà historiquement élevés, ce qui pèse encore plus sur le prix du sucre dans l'UE.

La raison principale de cette crise - et je pense qu'ici le mot « crise » est bien approprié - est la décision de la Commission européenne de 2012/2013, qui a autorisé l'entrée sur le marché européen de 1,2 millions de tonnes de sucre supplémentaires alors que cela n'était pas nécessaire. La Commission n'a pas été à l'écoute de la filière qui était fortement opposée à cette mesure. Le marché européen a pratiquement été inondé avec des importations supplémentaires de 600.000 tonnes de sucre et avec le reclassement de 600.000 tonnes de sucre hors quota en sucre du quota. La seule raison pour laquelle la Commission a pris cette mesure, est qu'elle pensait que le prix du sucre dans l'UE était trop élevé. Aujourd'hui, c'est l'ensemble du secteur betterave-sucre qui subit les conséquences de cette décision injustifiée.

Quels sont les débouchés possibles pour les 6 millions de tonnes de sucre hors quota prévues cette campagne dans l'UE ? On peut en exporter mais, bien que les prix actuels fassent penser à l'après-quota, les exportations sont encore toujours limitées à 1,35 millions de tonnes de sucre pour les fabricants de sucre européens. L'utilisation par l'industrie ? Jusqu'ici, seules 2 millions de tonnes de sucre hors quota sont utili-

sées par an pour la fabrication de bioéthanol ou comme sucre industriel. Cela signifie qu'il restera près de 2,5 millions de tonnes de sucre hors quota non écoulées en fin de campagne et qu'inévitablement, celles-ci devront être reportées sur la prochaine campagne. Cela entraînera des problèmes de stockage et, pire encore, au lieu d'améliorer leur compétitivité en réduisant leurs coûts fixes, les sucriers devront réduire leur production. Cette évolution va à l'encontre des efforts menés par le secteur pour être plus performant. Un très mauvais pronostic pour l'industrie sucrière européenne dans la perspective de la libéralisation de 2017!

### Intervention pour éviter les drames sociaux

Jusqu'en 2017, il y a encore un prix minimum garanti pour les betteraves de 26,29 € la tonne. Sachant que ce prix ne couvre pas les coûts de production pour la majorité des planteurs, ce n'est qu'une maigre consolation. Cet automne, le secteur agricole doit faire face à l'effondrement des prix pour la plupart des cultures. Les agriculteurs vont perdre de l'argent avec les pommes de terre, le blé, la viande de porc, les légumes et les fruits, ... Après trois années exceptionnelles avec des surpris élevés, il se pourrait bien que la betterave ne s'ajoute malheureusement à cette liste. Pour certains producteurs européens, le prix actuel du sucre est déjà invivable. Il faut absolument faire quelque chose avant que ne surviennent des drames sociaux. Un message pour le nouveau commissaire européen à l'agriculture, Phil Hogan?

Éditorial par Valerie Vercammen,  
Secrétaire général de la CBB



## Le Betteravier

Editeur responsable:  
Mathieu VRANCKEN,  
Président de la CBB  
Directeur de la publication:  
Valerie VERCAMMEN  
Edition et publicité:  
Bernadette Bické - Martine Moyart  
Responsable de la  
technique betteravière: IRBAB Tienen  
Imprimerie: Corelio Printing  
Abonnement annuel:  
Belgique: 12,00 €  
UE: 22,00 € - Hors UE: 27,00 €  
IBAN: BE 70 1031 0384 3925  
TVA BE 0445.069.157  
Tél. 02 513 68 98 - Fax 02 512 19 88  
E-mail: lebetteravier@cbb.be  
www.cbb.be



## SESVANDERHAVE, des rendements records

- Levée rapide et homogène
- Petit collet
- Bonne conservation



SESVANDERHAVE  
sugar beet seed

WWW.SESVANDERHAVE.BE

## Evolution des réceptions et tendance à la certification

La réunion du comité technique et du comité de réception des betteraves de la confédération des betteraviers européens (CIBE) a eu lieu cette année à Bologne avec pour thèmes principaux, l'évolution des réceptions et l'augmentation de la demande en produits certifiés.

### La filière betterave-sucre italienne

#### COPROB

Après une présentation du secteur betteraves-sucre en Italie, pays d'accueil de la réunion, nous avons été reçus par COPROB, une coopérative de planteurs de betteraves qui existe depuis 1962 et livre ses betteraves dans deux sucreries : Minerbio et Pontelongo. (Avant la réforme de 2006, le groupe comptait encore sept usines!). La coopérative produit annuellement 284.000 tonnes de sucre à partir de 36.000 hectares de betteraves et compte 5.900 planteurs coopérateurs. Les betteraves sont principalement produites en Émilie-Romagne et en Vénétie. Avec un portefeuille d'environ 800 clients, COPROB couvre 23% du marché du sucre italien. COPROB joue la carte du "sucre 100% italien" comme argument commercial et met l'accent sur la durabilité. En 2006, COPROB a conclu un « joint venture » avec le groupe sucrier allemand Pfeifer & Langen.

#### Diversification dans le biogaz, la biomasse et les polymères biodégradables

En plus des deux sucreries dans le Nord de l'Italie, COPROB a investi dans trois usines de production de biogaz qui produisent chacune 1 MW d'énergie à partir de biomasse.

Alors que de nombreux fabricants européens ont investi dans le bioéthanol, COPROB croit fermement à l'essor des bioplastiques comme une opportunité de débouchés pour le sucre. COPROB a développé un projet pilote pour fabriquer des polymères biodégradables à partir de sucre, de jus dense ou de la mélasse qui devrait passer sous peu à l'étape industrielle. En 2009, la demande mondiale de bioplastiques totalisait 230 millions de tonnes. Les analystes s'attendent à ce que la demande augmente de façon exponentielle d'ici 2017. Ferrero Rocher (Nutella) veut que ses couvercles soient réalisés avec des bioplastiques et Tic-Tac, bien connu pour ses petits bonbons blancs, a les mêmes ambitions pour ses célèbres boîtes rectangulaires. Le secteur automobile aussi envisage d'utiliser de plus en plus les bioplastiques pour redorer son image de pollueur, notamment en équipant l'intérieur des voitures avec davantage de composants à base de bioplastiques. Une branche un peu moins connue, mais qui va sans aucun doute impacter la demande en bioplastiques à l'avenir, est le secteur biomédical. Les bioplastiques constituent un point de départ idéal pour le matériel de perfusion et les filtres à plasma. COPROB travaille d'ailleurs en collaboration avec l'université de Louvain sur un projet de composants en bioplastiques pour la fabrication d'un cœur artificiel. Le leader de l'emballage Tetra Pack aurait également manifesté son intérêt envers le projet de COPROB. C'est vraiment impressionnant tout ce qu'on peut fabriquer à partir de la betterave! On estime qu'il faut 1 tonne de sucre pour produire 600 kg de bioplastiques. A partir du jus dense de betterave, il faut environ 1 tonne de jus dense pour 300 kg de bioplastiques. Quant à la mélasse, 1 tonne est nécessaire pour produire entre 120 et 220 kg de bioplastiques.

#### Changements drastiques suite à la réforme de 2006

Lors de la réforme de 2006, 15 sucreries ont été fermées. Trois groupes sucriers ont subsisté. Dans le Nord de l'Italie, il y a ERIDANIA SADAM (San Quirico works,

140.000 tonnes) et COPROB (voir ci-dessus, 284.000 tonnes). Au Sud de l'Italie, il y a le groupe MOLISE (Termoli, 84.000 tonnes). A Brindisi en 2010, une grande raffinerie d'une capacité de 300.000 tonnes de sucre a été construite par le groupe italien SFIR qui en est actionnaire à 50 %. L'autre moitié est détenue par le raffineur américain ASR (American Sugar Refiners), également propriétaire de Tate & Lyle. En plus de la production nationale de sucre, les fabricants italiens s'approvisionnent en sucre français et allemand via des accords de travail à façon. Chaque groupe conclut ses propres accords interprofessionnels. **Depuis 2010, les prix des betteraves ont varié entre 42,56 € jusqu'à 56 € la tonne en 2013. Ce prix comprend l'aide couplée à la betterave de ± 6 € par tonne de betteraves. Même après 2014, la culture betteravière italienne continue à recevoir des aides couplées dans le cadre de la PAC.** Les surfaces emblavées varient entre 40.000 et 50.000 ha depuis 2011. L'Italie a encore beaucoup à faire pour se préparer l'après-quota car les rendements sont relativement faibles. En 2013/2014, les rendements ont atteint en moyenne de 53 tonnes de betteraves à l'hectare, soit 8,31 tonnes de sucre par hectare. La teneur en sucre des betteraves est étonnamment faible. Pour la campagne 2013/14, la moyenne était de 15,66%. Les betteraves sont généralement semées à partir de la mi-février et la campagne débute au mois d'août. En raison de la chaleur, les betteraves ne peuvent être laissées longtemps au champ. L'ANB (l'organisation syndicale des planteurs italiens) a mis sur pied divers projets pour renforcer la compétitivité des betteraviers italiens. L'énergie renouvelable à partir de biomasse dont le biogaz, est également un enjeu et ce, pour valoriser au mieux la pulpe et les sous-produits issus de la transformation de la betterave. Les pulpes livrées pour le biogaz ont été valorisées à 5 € la tonne cette année. De leur côté, les fabricants de sucre investissent massivement dans la réduction des coûts et l'amélioration de leur productivité. Le président des fabricants italiens a clôturé sa présentation en soulignant les médiocres perspectives économiques en Europe concernant le prix du sucre, ce qui risque de compromettre la rentabilité du secteur betterave-sucre. Il a été particulièrement critique envers la nouvelle OCM sucre.

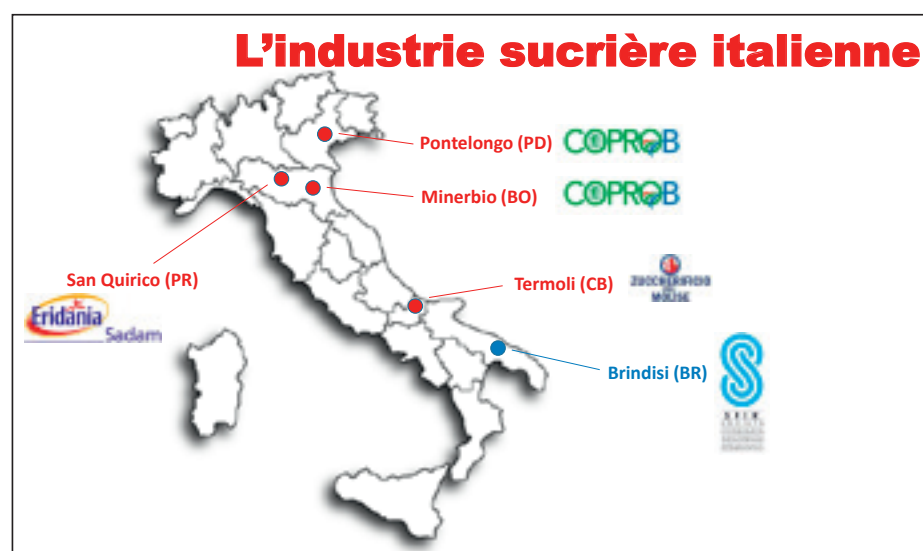
#### Evolution vers le système de tare collet forfaitaire en France et en Allemagne

##### France

A partir de cette campagne, 23 sucreries des 25 sucreries françaises appliquent le système de la tare collet forfaitaire. Seules deux usines continuent le décolletage manuel.

Le pourcentage de tare collet forfaitaire a été fixé à 7%. Ce pourcentage tient compte de la tare collet moyenne des six dernières années en France (8,78%), de la différence de teneur en sucre entre la betterave entière et la betterave décolletée (0,25 ° S) ainsi que du pourcentage de betteraves pourries dans la tare collet (0,3%). **Lors de la négociation de ce pourcentage, le principe de base était que l'équilibre économique entre les planteurs et les fabricants ne pouvait pas être modifié!**

Pour appliquer le système de tare collet forfaitaire, il fallait que la qualité de l'arrachage reste sous contrôle. Idéalement, les betteraves doivent être effeuillées à 100 % et un léger décolletage (micro-topping) doit être



appliqué. Dans les réceptions françaises, on va dorénavant compter le nombre de betteraves de l'échantillon qui ont encore du vert. Les planteurs seront pénalisés si plus de 18 betteraves de l'ensemble des échantillons d'un silo montrent des résidus de verts. Sur base des tests réalisés en 2013/14, il est apparu que ce système était suffisant pour inciter les planteurs à améliorer leurs techniques de récolte et à s'adapter aux nouvelles conditions du système de tare collet forfaitaire.

#### Allemagne

A la sucrerie de Lage qui dépend du groupe sucrier Pfeifer & Langen, la tare collet forfaitaire est combinée à un système de contrôle par imagerie. La sucrerie de Lage, qui produit 130.000 t de sucre par an, applique depuis 2009 une tare collet forfaitaire de 2%. Au cours des premières années, les livraisons de betteraves comportaient trop de feuilles, ce qui affectait la qualité du sucre. Pour résoudre ce problème, de nouveaux accords interprofessionnels ont été conclus pour moduler le pourcentage de collet forfaitaire en fonction de la qualité des livraisons et les techniques d'arrachage ont été adaptées. La

tare collet forfaitaire est maintenue à 2 % pour les betteraves livrées correctement décolletées. Pour les autres catégories de betteraves : betteraves seulement effeuillées (mais non décolletées) et betteraves entières (ni décolletées-ni effeuillées), le pourcentage de tare collet est adapté comme suit:

Technique d'arrachage	% tare collet forfaitaire
Décolletage correct	2%
Effeillage (sans décolletage)	3%
Pas de décolletage (betterave entière avec verts)	4%

Un dispositif (caméras,...) permet de prendre des photos en 2D et en 3D pour montrer les feuilles. Après deux ans d'application de ce système, les planteurs sont satisfaits. La qualité de l'arrachage est à nouveau prise en compte et du fait qu'il ne reste que peu ou pas de verts sur les betteraves livrées, il y a un impact positif sur la qualité du sucre.

Valerie Vercammen

## Avancées de la certification

Depuis 2013, le certificat GIQF (rebaptisé certificat Vegaplan) est obligatoire pour les planteurs Iscal. A partir de cette campagne, il est obligatoire pour les planteurs de la RT. Dans d'autres pays européens, on observe également clairement une tendance croissante vers la certification.

#### Royaume-Uni: Red Tractor Assurance



Au Royaume-Uni, tous les planteurs de betteraves doivent se faire certifier pour Red Tractor en vertu d'un accord interprofessionnel. British Sugar refuse les betteraves des planteurs non certifiés. Au moyen d'un audit annuel, on vérifie que la nourriture est bien produite conformément aux exigences de sécurité alimentaire, de traçabilité et de bien-être animal du certificat Red Tractor et ce, dans le respect de l'environnement. Red Tractor s'adresse directement aux consommateurs avec le message: "Nous le contrôlons, donc vous pouvez lui faire confiance." Via la certification Red Tractor, l'objectif est de regagner la confiance des consommateurs dans les produits agricoles et de promouvoir les produits britanniques: "Buy British". Red Tractor est reconnu par la Commission européenne pour la certification de la production de biocarburants durables au sens de la directive RED (Renewable Energy Directive) au même titre que la certification RedCert.

#### Pays-Bas: certificat de sécurité alimentaire en betteraves

Aux Pays-Bas, sous la pression croissante des acheteurs de sucre, les planteurs de betteraves doivent être certifiés depuis 2005. Le sucre, les pulpes et la terre sont soumis à une analyse de risques basée sur la réglementation. COSUN s'est efforcé de mettre en place un système de certification faisable et abordable pour les planteurs de betteraves. Chaque année, les planteurs doivent faire leur auto-évaluation et tous les trois ans, ils sont contrôlés par des auditeurs indépendants. Lorsqu'un planteur ne remplit pas les conditions, son certificat lui est retiré et il ne peut plus livrer de betteraves! En pratique, il y a toutefois peu de problèmes. Les planteurs peuvent également choisir de se faire certifier par d'autres certificats de sécurité alimentaire existants tels que VVAK (Voedsel Veiligheid Akkerbouw) ou Global Gap.

## Evolution des cours mondiaux

### Les prix du sucre restent bas

Les cours du sucre sur le marché mondial sont toujours très faibles. A Londres, le 12 septembre dernier, la tonne de sucre blanc était cotée à 305 euros. Un seuil très bas qui n'avait plus été atteint depuis 2009 en raison des bonnes prévisions de récolte un peu partout dans le monde.

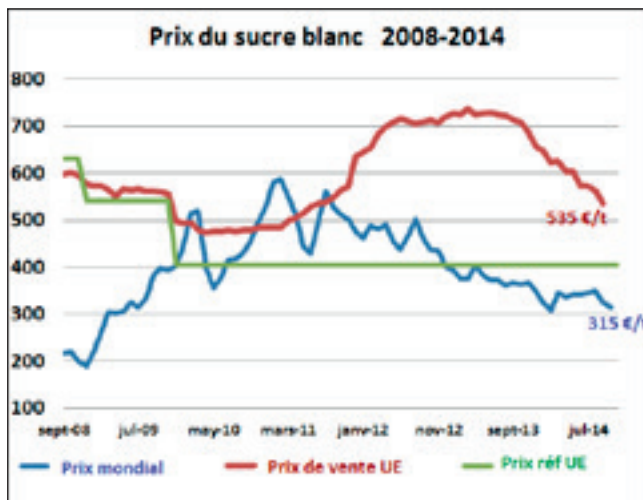
L'Organisation Internationale du Sucre prévoit encore un surplus pour la campagne 2014/2015. Pour la cinquième année consécutive, la production mondiale de sucre dépasse la consommation.

Car même si la consommation mondiale de sucre continue d'augmenter au rythme de 1 à 2 % par an, les prévisions de récoltes sont excellentes, surtout en Asie (Thaïlande et Inde essentiellement) et en Europe. Les experts estiment que le retour à une hausse des prix est peu probable à court terme car tous les pays importateurs ont eu le temps de reconstituer leurs stocks de sucre.

### Beaucoup trop de sucre en Europe

Dans l'UE aussi, les stocks de sucre sont importants. Selon une toute première estimation de la Commission européenne, la production de sucre hors quota pourrait atteindre pratiquement 6 millions de tonnes pour la campagne 2014/15. Le sucre hors quota peut soit être exporté mais les exportations sont limitées à 1,4 Mt en vertu des accords de l'OMC. Quant aux possibilités d'utilisation du sucre hors quota par l'industrie (bioéthanol, bioplastiques, ...), les débouchés ne devraient pas dépasser les 2,2 Mt. Par conséquent, la Commission estime qu'il resterait en fin de campagne 2014/15 un stock de sucre hors quota de l'ordre de 2,5 Mt à reporter sur la campagne 2015/16.

Cette abondance de sucre pèse sur les prix du sucre sur le marché européen. En quelques mois, de janvier 2014 à juillet 2014, le prix moyen du sucre vendu dans l'Union européenne a baissé de 15 %, passant de 627 € à 535 € la tonne de sucre selon le dernier price reporting de juillet 2014. En ce moment, les nouveaux contrats se négocient autour du prix de référence UE.



## Semis 2015

### RT

La RT propose un contrat collectif à ses planteurs de minimum 14,50 € par tonne de betterave hors-quota. Ce prix s'explique par le cours très faible du sucre sur le marché mondial et le prix très bas du bioéthanol. Vu les excellentes perspectives de rendement la RT produira probablement plus de 20% de sucre hors quota dont elle espère valoriser environ 65%. Cela veut dire que **chaque planteur devra reporter obligatoirement 35% de ses betteraves hors-quota**, ce qui correspond plus ou moins à 8% de votre quota individuel. Vous avez le droit de reporter maximum 12% de votre quota individuel en report

libre (en plus du report forcé). Les betteraves hors quota que vous reportez en 2014 seront considérées comme vos premières betteraves en quota de la campagne 2015-2016. Ces betteraves seront donc payées au prix minimum moins les frais de report. N'oubliez pas de tenir compte du report et de le déduire de votre quota pour vos semis de 2015.

### ISCAL

Nous vous conseillons de limiter vos emblavements de betteraves 2015 à votre quota. Que chacun veuille à assurer individuellement la production de son quota en 2015 tout en tenant compte du report de la campagne 2014.

## La campagne à la RT en bref

(Situation au 10 octobre)

- Près d' 1.000.000 de t de betteraves ont déjà été réceptionnées dans les deux usines de la RT, soit environ 27% du tonnage total prévu par la RT.
- En un mois de campagne, la richesse moyenne n'a augmenté que de 0,2°S, malgré une météo correcte. La prévision de richesse initiale de 17,9°S a en conséquence été revue à 17,6°S.
- Certaines betteraves présentent cette année de gros collets (voir article détaillé p10), et on observe étonnamment beaucoup de livraisons avec des betteraves pourries, depuis le premier

jour de la campagne.

- Pour rappel, depuis cette campagne, toutes les betteraves transportées par les camions de la RT sont déterrées.
- Un contrat collectif pour une partie des betteraves hors-quota a été conclu à 14,5 €/t de betteraves, le marché du sucre étant actuellement peu porteur (cf encadré ci-dessus)
- Les usines de Longchamps et de Tirlemont tournent bien. Elles n'ont pas connu d'arrêt important depuis le début de la campagne, les plannings de livraisons sont donc bien suivis jusqu'à présent.

# BERGAMO

## Planète rendement !

### ESSAIS 2014

CRA-W : 101 %  
Carah : 103 %  
FUSAGx : 108 %  
LCG\* : 106 %

**Nr. 1**

\*Centre Agricole Flandres

# AVATAR

## La régularité !

### ESSAIS 2014

CRA-W : 102 %  
CPL : 104 %  
Carah : 104 %  
LCG\* : 102 %

\*Centre Agricole Flandres

# JORION PHILIP-SEEDS

## Nouvel accord interprofessionnel concernant la protection des betteraves

Après 5 années d'expérience, un nouvel accord interprofessionnel a été conclu entre le Comité de Coordination de Hesbaye-RT et la RT concernant la protection des betteraves. Il est valable pour une campagne. En voici la teneur ...

Depuis 2009, suite à la fermeture de plusieurs usines et l'allongement des campagnes betteravières qui s'en est suivi, de nouvelles techniques de protection des betteraves, qui restent parfois 6 semaines en tas, ont été instaurées. Le bâchage avec du Toptex est le principal changement du côté des planteurs. Le premier accord interprofessionnel qui régit son utilisation date de septembre 2009, et a depuis lors été complété par des accords ponctuels, pour s'adapter à des situations particulières.

Afin d'y voir plus clair, sur impulsion du Coco Hesbaye-RT, un nouvel accord a été négocié pour la campagne 2014-15. L'objectif est d'avoir un texte unique, simple, actualisé, mais tenant compte de tous les cas de figures rencontrés depuis 2009. Ce texte, détaillé et illustré dans cet article, se décline en 5 parties :

- (1) Règles générales : quelles sont les principes de base ?
- (2) Définition des avis de sur(bâchage) et de leur diffusion
- (3) Que se passe-t-il si des betteraves sont non-arrachées au 1er décembre ?
- (4) Comment déclarer les opérations de (sur)bâchage ?
- (5) Pénalités en cas de non-respect des règles

Remarquons que l'application des règles prévues au point « pénalités » concernera un nombre minime de planteurs, la grande majorité d'entre vous bâchant correctement ses betteraves.

Aucun cadre d'utilisation n'étant actuellement prévu concernant l'utilisation de « jupettes » pour protéger les betteraves contre le gel, ce sujet n'est pas abordé dans cet accord.

La suite de cet article reprend le nouvel accord dans son intégralité. *Les encadrés en italique sont des illustrations, qui en aucun cas ne sont à considérer comme partie intégrante de l'accord.*



Les premières bâches Toptex sont utilisées depuis 5 ans déjà ...

Pour toute question, explication supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter !

Benoît Haag  
Coco Hesbaye-RT

### Accord interprofessionnel (AIP) du 23 septembre 2014 entre la RAFFINERIE TIRLEMONTAISE sa (RT) et le COMITÉ DE COORDINATION DES PLANTEURS DE BETTERAVES DE HESBAYE asbl (CoCo HSB-RT) concernant la protection des tas de betteraves.

Cet accord actualise les règles de protection des tas de betteraves prévues dans les AIP du 01/09/2009 et du 08/12/2009, ainsi que dans le PV de la réunion CoCo HSB-RT + RT du 19/08/2011.

#### 1. Règles générales

Depuis la campagne 2009/10, la Raffinerie Tirlemontoise (RT) a opté pour une bâche de type TOPTEX (ci-après « Toptex ») comme moyen de protection des tas de betteraves.

- a. **Usage obligatoire pour toutes les betteraves** (déterrées ultérieurement ou non) qui sont ou seront mises en tas à partir du 15 novembre et dont la date de planning et/ou de livraison (date la plus favorable pour le planteur) est située à partir du 1er décembre inclus, ou suite à la diffusion d'un avis de bâchage avant le 1er décembre, selon les modalités reprises au point 2.a.

*Exemple : Qu'est-ce que "la date la plus favorable pour le planteur" ?*

*Cas 1 : livraison planifiée le 2 décembre, mais dont le chargement a lieu le 30 novembre pour une raison indépendante du planteur. C'est le 2 décembre, date la plus favorable pour que le planteur ait droit à l'indemnité prévue par cet accord, qui sera prise en compte par la RT.*

*Cas 2 : livraison planifiée le 29 novembre, mais le chargement a lieu dans les faits le 1er décembre pour une raison indépendante du planteur. C'est le 1er décembre, date la plus favorable pour que le planteur ait droit à l'indemnité prévue par cet accord, qui sera prise en compte par la RT.*

- b. **Indemnité** : La RT paye une indemnité de 1,1 €/t nette pour la protection des tas de betteraves répondant aux conditions du point a. et effectivement couvertes avec du Toptex.
- c. **Surbâchage** : Pour les cas de gel extrême ou intense, la RT garde un stock de bâches en plastique (ou tout autre matériau aux caractéristiques équivalentes) afin de permettre un bâchage double (= surbâchage) suite à la diffusion d'un avis de surbâchage ; les bâches plastiques noires sont alors mises gratuitement à disposition des planteurs en conformité au point 1.a. Les modalités de l'avis de surbâchage sont reprises au point 2.b.
- d. **En cas de force majeure**, le CoCo HSB-RT et la RT peuvent déroger à ces règles.

#### 2. Avis de bâchage et surbâchage

- a. **Avis de bâchage** (uniquement si nécessaire pour livraisons planifiées avant 1er décembre):  
Un message diffusé par SMS sera envoyé par la RT en cas de prévisions météorologiques requérant une protection anticipée des tas de betteraves au moyen de Toptex. Cette information sera relayée sur le portail de la RT et par la messagerie de l'IRBAB.  
Il implique la couverture des tas de betteraves dans les 48 h suivant l'envoi du SMS, et déclenche l'appli-

cation des indemnités et pénalités prévues dans cet accord.

#### b. Avis de surbâchage :

Un message diffusé par SMS sera envoyé par la RT en cas de prévisions météorologiques requérant une protection des tas de betteraves déjà couverts avec du Toptex contre un gel intense menaçant la qualité marchande des betteraves, au moyen de plastique (ou tout autre matériau aux caractéristiques équivalentes). Cette information sera relayée sur le portail de la RT et par la messagerie de l'IRBAB.

Il implique la couverture des tas de betteraves dans les 48 h suivant l'envoi du SMS (sauf si le chargement est planifié dans les 72 h suivant l'envoi), et déclenche l'application des pénalités prévues dans cet accord.

#### 3. Betteraves non arrachées au 1er décembre

Ces betteraves doivent **obligatoirement** être bâchées avec du Toptex (et si d'application, surbâchées) dans les 24 h suivant l'arrachage, sauf si le chargement est prévu dans les 72h suivant l'arrachage. L'arrachage ainsi que le bâchage doivent être immédiatement déclarés auprès de la RT.

#### 4. Déclaration de bâchage et de surbâchage

- a. **Déclaration de bâchage** : Pour avoir droit à l'indemnité prévue au point 2.b, les déclarations de bâchage doivent être parvenues à la RT via son portail ou par courrier postal:
- o avant le 5 décembre en conditions normales (point 1.a).
  - o en cas de bâchage anticipé (point 2.a.), 7 jours calendriers après l'envoi du SMS
  - o immédiatement en cas d'arrachage postérieur au 1er décembre (point 3.).

*Exemple : Soit des betteraves arrachées le 21 novembre et bâchées le 22 novembre avec du Toptex, livraison prévue le 19 décembre :*

*Cas 1 : en conditions normales, la déclaration de bâchage doit être renvoyée à la RT au plus tard le 4 décembre.*

*Cas 2 : si un avis de bâchage a été émis le 23 novembre, la déclaration de bâchage doit être renvoyée à la RT au plus tard le 30 novembre, soit 7 jours calendriers après l'émission.*

- b. **Déclaration de surbâchage** : Afin d'acter les opérations de surbâchage, leurs déclarations doivent être parvenues à la RT, via son portail ou par courrier postal, dans les 7 jours calendriers suivant l'envoi du SMS.

Pour ces deux déclarations, la RT envoie systématiquement un accusé de réception (par e-mail pour les déclarations par portail et par courrier pour les déclarations courrier). En cas de litige, seule la date de réception reprise sur l'accusé de réception fera foi.

#### 5. Pénalités

En cas de non-respect des règles, on distingue les cas où les betteraves sont affectées par la déficience de (sur)

bâchage du cas où elles ne le sont pas :

- a. Betteraves non-affectées par déficience de protection : Les betteraves dont la protection n'est pas conforme aux règles prévues aux titres 1 et 2 (bâchage et/ou surbâchage) seront chargées en planning, sans indemnité de bâchage, avec une pénalité de 2,2 €/t nette.
- b. Betteraves affectées par le gel par déficience de protection :
- i. Si elles ne sont pas susceptibles d'influencer le fonctionnement normal des usines, les betteraves seront chargées selon planning, sans indemnités ni primes, avec une pénalité de 5 €/t nette.
  - ii. Si elles sont susceptibles d'influencer le fonctionnement normal des usines, les betteraves seront reportées au 4e tour sans indemnités ni primes, avec une pénalité de 5 €/t nette et moyennant la participation du planteur aux frais de déplacement du chantier de chargement. Les betteraves peuvent être refusées par la RT si elles ne sont pas saines, loyales et marchandes.

*Exemple : Soit des betteraves arrachées le 21 novembre, livraison prévue le 19 décembre :*

*Cas 1 : il n'a pas gelé et la RT n'a émis aucun avis de gel. Un agronome de la RT découvre le 10 décembre ces betteraves sans Toptex. Elles seront chargées comme prévu le 19 décembre, avec une pénalité 2,2 €/t.*

*Cas 2 : il gèle à -8°C depuis le 13 décembre, la RT a émis un avis de surbâchage le 12 décembre. L'agronome du service logistique de la RT découvre le 18 décembre ces betteraves gelées, couvertes de Toptex mais n'ayant pas été protégées contre le gel. Elles seront livrées le 19 décembre sans primes tardives ni indemnité Toptex avec une pénalité de 5 €/t nette.*

*Cas 3 : il a gelé à -8°C du 13 au 17 décembre, la RT a émis un avis de surbâchage le 12 décembre. L'agronome du service logistique de la RT découvre le 18 décembre ces betteraves dégelées, n'ayant pas été protégées contre le gel. Elles seront livrées non pas le 19 décembre comme prévu, mais bien durant le tour de livraison du hors-quota, sans primes tardives et ni indemnité Toptex, avec une pénalité de 5 €/t nette, pour autant qu'elles ne posent pas de problèmes de traitement à l'usine.*

Le comité d'usine sera informé de ces décisions. Les montants de ces pénalités sont ajoutés à l'enveloppe des primes tardives hors quota.

#### 6. Responsabilités

Les informations appropriées pour le bâchage sont de la responsabilité de la RT. La protection de la récolte des betteraves reste de la responsabilité du planteur.

#### 7. Validité de l'accord

Cet accord est d'application pour la campagne 2014/15. Le Coco HSB-RT et la RT peuvent déroger aux règles en cas de force majeure.



# Techniques culturales betteravières



PVBC – PROGRAMME VULGARISATION BETTERAVE CHICORÉE, DANS LE CADRE DES CENTRES PILOTES

Rubrique rédigée et présentée sous la responsabilité de l'IRBAB, J.-P. Vandergeten, Directeur de l'IRBAB, avec le soutien du Service public de Wallonie

## Bâchage Toptex et Bâchage contre le gel : Mémo 2014

Guy LEGRAND

IRBAB asbl - KBIVB vzw

### Météorologie hivernale

La température moyenne observée à Uccle en décembre et janvier (derniers mois de campagne betteravière) est d'environ 3,5°C. Les températures moyennes minimales sont légèrement supérieures à 0°C. Le nombre de jours de gel hivernal est normalement limité en Belgique (norme: 2 en décembre, 7 en janvier). Ces jours de gel constituent cependant un risque important pour les betteraves stockées au bord des champs car il n'est jamais permanent. Les périodes de gel sont toujours suivies de périodes de dégel où les betteraves dégelées perdent en quelques jours toute leur valeur marchande. Statistiquement, le risque de gel est le plus important à la fin décembre (entre Noël et Nouvel An). Géographiquement, le risque de gel est plus important en Moyenne et Haute Belgique. Il est quasi inexistant à la Côte.

L'hiver 2009/2010 a connu (à Uccle) deux périodes de gel intense (>-5°C à Uccle), l'une vers la mi-décembre, l'autre au début janvier. L'hiver 2010/2011 a connu une très longue et très pénible période de gel, accompagnée d'importantes chutes de neige, dès la fin novembre et quasi permanentes jusqu'au début janvier. De nombreux tas de betteraves, insuffisamment protégés du vent glacial, ont présenté de nombreuses couches de betteraves gelées. L'abondante couche de neige présente sur les tas bâchés avec les bâches Toptex (première année d'utilisation généralisée) a cependant permis de limiter les dégâts, là où elle tombée avant l'arrivée du gel.

Par contre, les fins des 3 dernières campagnes betteravières (2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014) n'ont connu aucune période (réelle) de gel (à Uccle). Nul ne peut prédire à cette date ni le risque, ni la gravité du risque, qui pourraient être encourus par toute la profession betterave-sucre à la fin de cette année betteravière très prometteuse.

### Bâchage Toptex

Après 3 années d'emploi généralisé en Belgique (soit depuis 2010), le bâchage Toptex a confirmé l'intérêt de son utilisation.

**Effectué selon les accords interprofessionnels et/ou placé avant un épisode pluvieux et correctement réalisé, ce type de bâchage permet:**

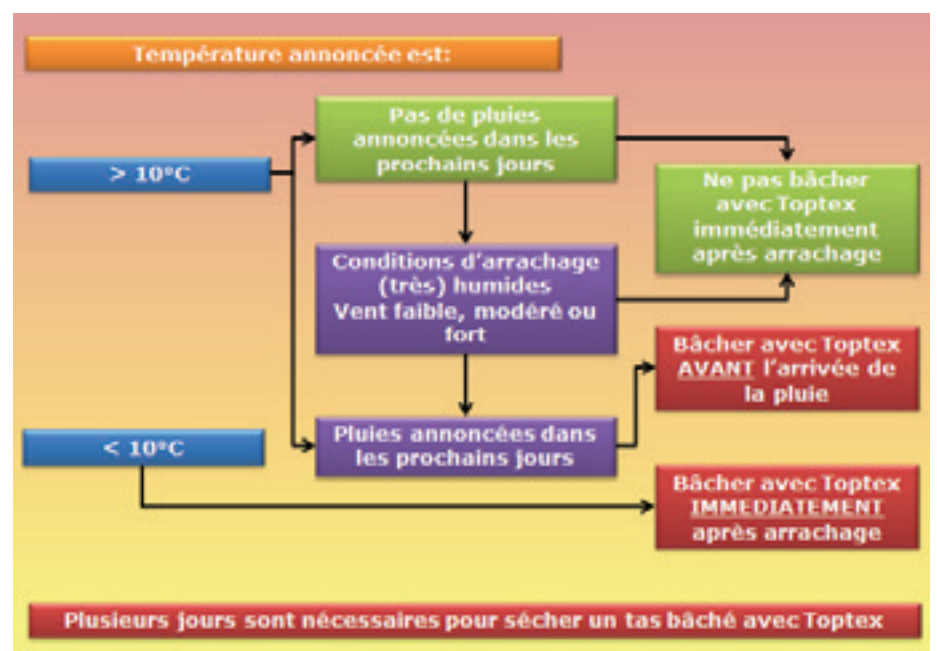
- de limiter fortement l'entrée d'eau de pluie (sur des tas de section triangulaire)...
- d'aérer et d'assécher le tas et la terre en laissant circuler l'air et le vent (compter au minimum 10 à 15 jours)...
- d'assécher la base du tas...
- ...et donc d'améliorer l'efficacité des engins de déterrage utilisés pour le chargement, ce qui permet de réduire considérablement la tare terre.
- de limiter le niveau de la perte de teneur en sucre.

#### Pour rappel:

- lors du placement, éviter tout contact de la bâche Toptex avec le sol,
- tendre parfaitement et lester suffisamment les bâches (pneus, palettes, sacs de gravier, fixation auto-agrippantes (type Velcro)...mais ne jamais lester avec de la terre, ni avec des betteraves,
- la fixation mécanisée tout le long de la base du tas avec un disque horizontal est la plus efficace. Renseignez-vous dans votre entourage ou auprès de votre syndicat betteravier sur la disponibilité de disques de fixation. De même, renseignez-vous quant à l'existence dans votre région de machines permettant le placement et l'enlèvement mécanisé des bâches Toptex.

La bâche Toptex est réutilisable plusieurs années. Il convient de la ranger (propre et) prête à l'emploi pour l'année suivante. Elle peut être enroulée humide et stockée à l'abri du soleil et en hauteur pour que les rongeurs ne viennent pas s'y installer.

### Quand faut-il placer les bâches Toptex ?



*Au débâchage, en cas d'urgence : couper la bâche Toptex au sommet du tas, sur toute sa longueur. Une fois séchés, assembler les morceaux avec des bandes auto-agrippantes (VELCRO) pour l'année suivante.*

Le nombre de bâches nécessaires pour couvrir un tas de betteraves peut être facilement évalué en utilisant le module « Tas de betteraves et nombre théorique de bâches de couverture » disponible sur le site Internet de l'IRBAB.

## Bâchage contre le gel

La bâche Toptex permet d'aérer un tas de betteraves en laissant passer le vent. En présence de vents polaires (et en absence de neige), elle ne protège pas suffisamment les betteraves contre le gel.

Lors de faibles gelées nocturnes, et en l'absence de vents polaires, ce sont en fait les betteraves des couches externes qui protègent l'intérieur du tas. De par sa teneur en sucre, une betterave gèle à  $-2/-3^{\circ}\text{C}$ . Lors de telles conditions, le gel ne progressera pas vers l'intérieur d'un tas tant que les betteraves des couches extérieures ne sont pas gelées à 100%. C'est pourquoi on considère qu'il faut au moins deux jours consécutifs à  $-3^{\circ}\text{C}$  pour que ces betteraves soient gelées. Un avis de bâchage est donc diffusé par l'IRBAB et les sucreries lorsque de telles conditions sont annoncées.

En présence de vents polaires, le gel sera poussé vers l'intérieur du tas. Il faut donc à ce moment couvrir les tas avec un matériau qui soit étanche au vent et protéger la majeure partie du volume du tas avec des bâches plastiques. Avec ce type de protection, seules les betteraves de la couche extérieure, en contact direct avec l'air extérieur pourront être éventuellement gelées à 100%. Les betteraves des couches sous-jacentes seront réchauffées quelque peu par la chaleur résiduelle venant du cœur du tas.

Un bâchage supplémentaire doit être parfaitement accroché et lesté. Un bâchage supplémentaire (avec une bâche plastique noire) qui couvre l'entière du tas doit être idéalement enlevé si la température extérieure redevient positive pendant une longue période.

Le système de bâchage envisagé par l'IRBAB en 2010 (demi-bâches portant le nom commercial de « Jupette ») résout ces différentes difficultés. Ce type de bâches peut être rapidement placé par une personne seule, sans machine. Ces bâches s'accrochent toutes seules et ne nécessitent pas de lest supplémentaire, surtout sur les tas bâchés avec Toptex et fixés avec un disque à la base. Leur placement (et enlèvement) peut être mécanisé.

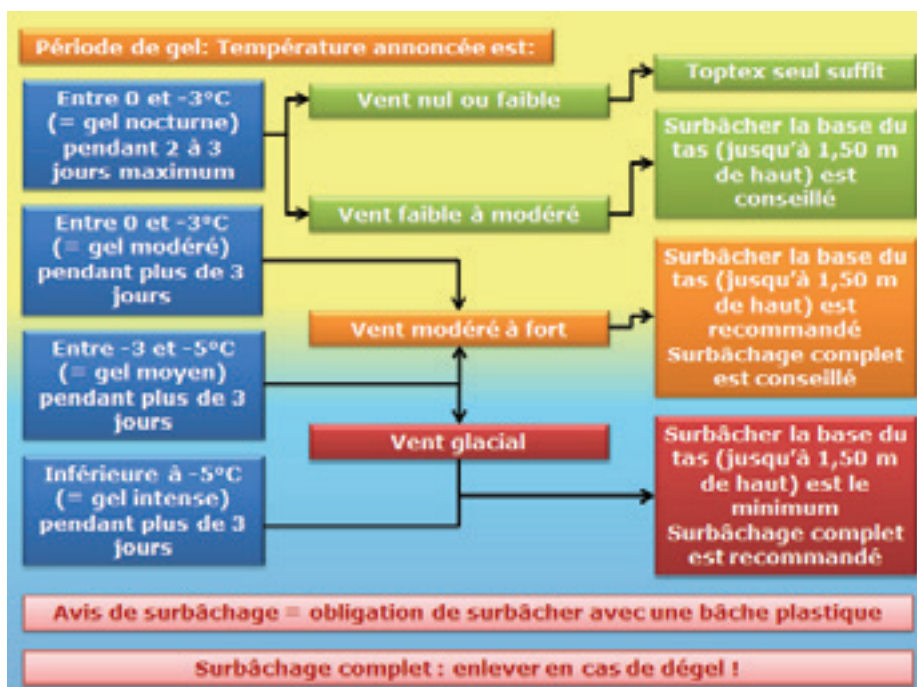
Les « Jupettes » sont en expérimentation dans de nombreux pays européens (Allemagne, Danemark, France, Hollande, Royaume-Uni, Suède). Elles sont en phase test depuis 2011 en Belgique, à la Raffinerie Tirlemontoise principalement, mais les hivers n'ont point été rigoureux depuis.

## Recommandations pour le bâchage contre le gel

Suivre la météo et les avertissements de bâchage contre le gel établis par l'IRBAB, en collaboration avec les sucreries.

Lors d'un avis de bâchage contre le gel (ou de surbâchage des tas bâchés avec Toptex), le placement de bâches de protection doit être réalisé dans un délai très court (1 à 2 jours de délai, prévoir le personnel et les machines en conséquence).

Placer au mieux des bâches plastiques ou des demi-bâches (Jupettes) en fonction des avertissements ou selon le diagramme décisionnel ci-après.



Veiller à fixer suffisamment les bâches plastiques noires pour éviter qu'elles se déchirent ou s'envolent sous l'effet du vent.

Un bâchage complet avec des bâches plastiques doit être enlevé en cas d'un redoux de plusieurs jours.

Après usage, récupérer les bâches plastiques déchirées et les porter au lieu de collecte des plastiques agricoles.

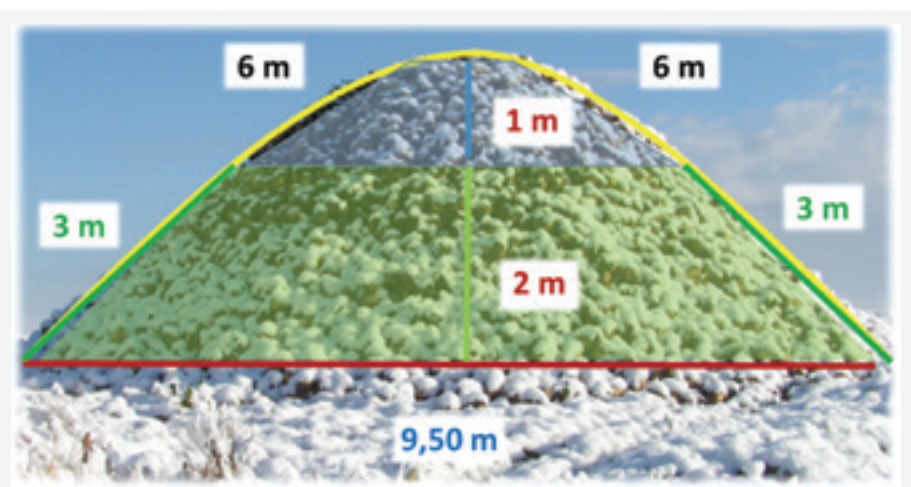
**La protection des tas de betteraves contre la pluie (assèchement de la tare terre avec Toptex) et contre le gel (protection des betteraves) sont deux opérations distinctes, réalisées à des moments différents.**

## Bâchage contre le gel avec Jupettes

- **demi-bâches plastiques, étanches au vent, couvrant plus que la moitié inférieure d'un tas de betterave de 9,50 m de large,**
- différentes dimensions : 2,50 m ou 3 m de haut x 15 m ou 20 m de long (ou 5 m de haut x 10 m de large), à dérouler bien horizontalement jusqu'à ras du sol (pas de contact avec le sol), des deux côtés du tas. Placer perpendiculairement au tas (à cheval par-dessus du tas), pour protéger les extrémités.
- **placer idéalement 10 à 15 jours au moins après le placement du Toptex et dès que la température du jour est  $< 5^{\circ}\text{C}$ ,**
- **placer immédiatement si avertissement de bâchage contre le gel, et tant que la température extérieure est positive !**
- se fixent toutes seules au Toptex (bandes auto-agrippantes en hauteur et largeur), mais uniquement à ce type de géotextile. Ne se fixent pas sur un Toptex gelé, ni sur certains autres géotextiles.
- **peuvent être placées par une personne seule, sans machine,**
- **ne nécessitent pas de lest (ne JAMAIS utiliser de la terre !),**
- peuvent être placées par temps venteux. Correctement accrochées, elles ne s'envolent pas avec le vent (sauf rares exceptions de vents de tempête),
- passer éventuellement une brosse sur les lignes de Velcro,
- **ne jamais couper en morceaux plus courts (vous perdez la bande Velcro latérales !)**
- s'enlève à la main (même avec une couverture de neige !),
- **protège le Toptex, surtout au niveau de la fixation avec le disque,**
- **ne pas enlever si le temps se réchauffe**
- réutilisables de nombreuses années (stockées enroulées et prêtes à l'emploi).



Les nouveaux modèles de « Jupettes » disposent de 3 à 4 bandes auto-agrippantes (bandes de Velcro) dans la longueur et d'une bande de chaque côté, sur la hauteur. Elles ne nécessitent pas de lest supplémentaires, même sur les tas où le Toptex a été fixé au disque.



Des « Jupettes » de 3 m de hauteur protègent une partie importante du tas (zone en vert, soit  $\pm 80\%$  du volume). La partie supérieure (zone en bleu, soit  $\pm 20\%$  du volume), non protégée, reste moins sensible au gel.

**VERIFIEZ VOTRE STOCK DE BÂCHES (bâches Toptex ET bâches contre le gel) !**

**N'attendez pas le 15 novembre ou le premier avis de bâchage contre le gel pour agir !**

Plus d'info dans le Guide Technique « Conservation à long terme des betteraves et Protection des tas contre le gel » publié par l'IRBAB en octobre 2013. Ce document est disponible sur le site Internet de l'IRBAB, avec de nombreux autres publications sur ce thème.

# Principales maladies racinaires de la betterave, présentes à l'arrachage et pendant le stockage

Guy LEGRAND, André WAUTERS

IRBAB asbl - KBIVB vzw

Les maladies racinaires de la betterave présentes en fin de période de végétation sont souvent difficiles à identifier, surtout après arrachage et mise en tas.

Avant arrachage, la répartition et l'intensité du symptôme au champ, l'aspect du bouquet foliaire et des betteraves voisines, la zone du champ où les betteraves sont attaquées, la variété sont des éléments utiles pour identifier l'origine du problème.

Les maladies racinaires observées à la récolte sont généralement dues à :

- une **carence en bore**, avec un symptôme de pourriture du cœur (point végétatif de la betterave) et développement de moisissures secondaires dans le collet (cas graves),
- une attaque de **nématode du collet** : une partie du collet peut être profondément creusée. Des pourritures secondaires peuvent ensuite se développer dans les tissus attaqués (parfois fort en profondeur dans la racine),
- une attaque de rhizoctone. Il faut alors distinguer le **rhizoctone brun** du **rhizoctone violet** pour savoir s'il y a lieu d'utiliser par la suite des variétés tolérantes au rhizoctone brun (NB: il n'y a pas de variétés tolérantes au rhizoctone violet),
- une attaque tardive d'**Aphanomyces**. Ce champignon provoque parfois des pourritures superficielles sèches, sans grandes gravités,
- une attaque de *Fusarium* et/ou *Verticillium* qui contamine les vaisseaux vasculaires de la racine, sans provoquer toutefois de graves pourritures car ces pathogènes n'attaquent pas l'entièreté des tissus de la racine,
- une maladie bactérienne (*Erwinia*), assez rare chez nous,

Ces diverses maladies peuvent évoluer dans les betteraves atteintes au champ lorsqu'elles sont conservées trop longtemps en tas. Elles peuvent déprécier fortement la qualité marchande de la livraison. Ces maladies ne se propagent pas ou peu aux betteraves saines, voisines dans le tas.

Des **pourritures de conservation** (*Botrytis*, *Penicillium*, ...). peuvent se développer sur des betteraves malades ou saines au champ, lorsqu'elles sont conservées trop longtemps en tas. Ces pourritures peuvent contaminer toutes les betteraves du tas, surtout celles situées au centre du tas. Elles sont d'autant plus présentes que les betteraves ont été abimées à l'arrachage et que la durée de conservation (exprimée en degrés jours) est importante.

Les moyens de lutte ou d'intervention contre les maladies racinaires observées en tas sont limités. Il convient tout d'abord de connaître l'état sanitaire des betteraves au champ, en début de campagne, pour définir les arrachages prioritaires. On veillera à l'utilisation de variétés tolérantes (cas du rhizoctone brun), à un arrachage hâtif (carence en bore, nématode du collet, rhizoctone violet, ...), au respect de la qualité d'arrachage et du seuil de conservation exprimé en degré jours (pourritures de conservation). Il n'existe aucun traitement à action fongicide ou autre pour contrôler ces maladies en pratique.



## **Carence en bore : pourriture essentiellement limitée au collet !**

**Symptômes foliaires** : nécroses sur les anciennes feuilles et leurs pétioles, déformations des jeunes feuilles, noircissement central et pourriture sèche du collet (ne pas confondre avec une attaque estivale de mildiou, comme observé en 2014. Il n'y a pas de pourriture du collet dans ce cas).

**Symptômes racinaires** : fissures dans le dessus de la racine, accompagnées d'une pourriture sèche. Développement d'infections secondaires dans les cas graves.

**Origine** : dégâts par zones dans le champ, pH du sol trop élevé, teneur trop faible du sol à l'égard du bore, sécheresse. Certaines variétés peuvent être très sensibles à la carence en bore.

## **Nématode du collet (*Ditylenchus dipsaci*) : profondes galeries pourries au niveau du collet**



**Symptômes racinaires** : cavités liégeuses, parfois profondes au niveau du collet. Des pourritures secondaires (sèches ou humides) peuvent se développer profondément dans les tissus de la racine et à la surface.

**Origine** : semis précoces avec printemps frais et humides et lent développement des betteraves. Rotation avec cultures hôtes (betterave, oignon, poireau, haricot, carottes, ...) ou interculture hôte (avoine, seigle), humidité élevée du sol.

## **Rhizoctone brun (*Rhizoctonia solani*) : pourriture brune profonde, sur les côtés de la racine (odeur d'humus forestier)**



**Symptômes foliaires** : en cas de fortes attaques, la betterave peut être détruite jusqu'au collet, le bouquet foliaire est ensuite rapidement desséché.

Le collet peut être également fissuré et creusé par des cavités parfois profondes.

**Symptômes racinaires** : taches de pourriture et nécroses superficielles sur le milieu de la racine, en fonction de l'importance de l'infection. Ces taches sont visibles dès la fin juin. Les infections plus graves envahissent toute la racine, parfois jusqu'à la pointe et remontent aussi vers le collet, en détruisant les tissus. Les zones pourries ont une teinte brun noir prononcée. À l'arrachage, les betteraves fortement pourries cassent parfois au niveau de la zone encore saine.

Des infections secondaires amplifient la pourriture sèche qui peut devenir humide, avec une forte odeur d'humus forestier.

**Origine** : dégâts par zones dans le champ. Nombreuses cultures hôtes (betterave, maïs et surtout maïs grain, ray-grass, carottes, repousses de pomme de terre, lin, scorsonères,...). Favorisé par un pH acide et des terres légères, fumures trop élevées, humidité et température élevées du sol, compaction et mauvaise structure du sol. Survit dans les chaumes de maïs et sur les betteraves pourries abandonnées (emplacement des tas).

## **Rhizoctone violet (*Rhizoctonia violacea* - *R. croccorum*) : pourriture superficielle, à partir de la pointe de la racine (feutrage violet au niveau du collet)**

**Symptômes foliaires** : cette maladie apparaît assez tard dans la saison et est favorisée par des automnes doux et chauds. Les symptômes foliaires sont souvent peu visibles au moment de l'arrachage. On peut observer une légère dépression du feuillage, accompagnée de jaunissements, dans les zones fortement touchées.



**Symptômes racinaires** : avant arrachage, on peut observer un feutrage violacé typique autour du collet des betteraves atteintes, au niveau du contact avec le sol. Les betteraves fortement atteintes présentent des zones superficielles brun violacé à brun rouge, depuis la base de la racine et remontant vers le haut. Un mycélium blanc est observé sur la pointe des racines fortement pourries. La pourriture reste superficielle, sauf si des pourritures secondaires se développent et pénètrent plus en profondeur dans la racine.

**Origine** : dégâts par zones dans le champ. Nombreuses cultures hôtes (betterave, carotte, chicorée, asperge, luzerne, trèfle, colza, haricot, pomme de terre,...) et adventices hôtes. Présent dans tous les types de sol (argileux ou limoneux), riches en calcium, à pH neutre ou élevé. Favorisé par des fumures organiques régulières avec un C/N élevé. Le champignon survit dans les betteraves pourries abandonnées (emplacement des tas) et dans les fumiers (formation de sclérotés qui peuvent survivre au transit intestinal du bétail).

**Il est important de parcourir ses champs avant arrachage et de veiller à adapter l'ordre d'arrachage de ses parcelles pour limiter l'incidence de ces quatre maladies racinaires. Les champs infectés par la carence en bore, le nématode du collet, le rhizoctone brun ou le rhizoctone violet doivent être arrachés prioritairement aux autres pour limiter le niveau d'infestation dans le sol et dans les betteraves arrachées. Les pertes de rendement et de qualité industrielle restent limitées pour les courtes durées de conservation.**

#### **Aphanomyces : crevasses superficielles, sèches**



**Symptômes** : on observe des zones pourries sur la racine, avec un éclatement de l'épiderme et des crevasses superficielles spongieuses, plus ou moins quadrillées et noircies par une nécrose des tissus au niveau des sillons saccharifères (= pourriture noire). Cette pourriture sèche reste souvent superficielle et attaque peu en profondeur les tissus de la racine. Le collet et la pointe de la racine sont moins atteints par cette maladie. Des stries verticales peuvent subsister si l'infection reste limitée et que l'épiderme est parvenu à cicatriser avant la récolte.

**Origine** : plus souvent dans les sols légers ou à pH faible, avec une mauvaise structure. Le symptôme apparaît un peu au-dessus de la semelle de préparation du lit de semis (zone de lissage potentiel du sol lors de l'ouverture d'une terre dans des conditions encore humides). Le stagnement de l'eau à la surface du sol où à faible profondeur après de fortes averses est un élément favorable. La contamination peut déjà avoir eu lieu au printemps dans les terres plus humides (symptôme d'étranglement du collet) ou s'être installée après les fortes pluies de l'été. Les plantes-hôtes sont : betterave, lin, épinard, phacélie, vesce, trèfle, pois, ... Certaines variétés de betteraves sont plus sensibles.

#### **Pourritures de conservation (Botrytis, Penicillium,...) : sur toutes les betteraves abimées à la récolte**

**Symptômes** : les pourritures de conservation apparaissent dans les tas de betteraves conservées trop longtemps après arrachage, en fonction de la température du moment.

Les bris trop importants de pointes de racines (> 4-6 cm de diamètre, soit 3 doigts et plus), les blessures latérales, un décolletage trop profond sont favorables au développement de ces champignons omniprésents.

Ces pourritures témoignent d'un arrachage de mauvaise qualité et d'un déterrage trop agressif. Elles envahissent l'intérieur des tissus de la racine, souvent au départ de la pointe cassée de la racine. Ces pourritures peuvent entraîner d'importantes pertes à la livraison (tare pourrie) et réduisent fortement la qualité industrielle de la marchandise.

Jusqu'au seuil de 270-300 degrés jours et dans des conditions d'arrachage et de déterrage peu agressives, la majorité des betteraves sont peu affectées par ces pourritures. Au-delà du seuil de 270-300 degrés jours ou pour des conditions d'arrachage plus agressives, certaines variétés deviennent beaucoup plus sensibles (voir pages techniques du Betteravier de septembre 2014).

**Origine** : Un seuil établi à 270-300 degrés jours (somme des températures moyennes journalières) correspond au début du développement des pourritures de conservation. Les pertes en poids de parties pourries et en quantité de sucre (= poids sucre) peuvent devenir exponentielles au-delà de ce seuil.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de jours nécessaire selon différentes dates d'arrachage et dates de livraison correspondantes pour atteindre le seuil de 270 degrés jours, en fonction des conditions climatiques de l'année.

Durées de conservation (en jours) et dates de livraison				
Date d'arrachage	Année froide 1996	Moyenne 1987 à 2007	Année chaude 2006	2013 Année ± chaude
1 octobre	23 - 24/10	23 - 24/10	18 - 19/10	21 - 22/10
10 octobre	24j - 03/11	26 - 05/11	19 - 29/10	22 - 01/11
20 octobre	37j - 26/11	32 - 21/11	26 - 15/11	26 - 15/11
1 novembre	93j - *)	42 - 13/12	29 - 30/11	46 - 17/12
10 novembre	*)	53 - 02/01	27 - 07/12	48 - 28/12
20 novembre	*)	58 - 17/01	39 - 29/12	45 - 04/01

Durées de conservation (en jours) et dates de livraison établies à 270 degrés-jours, selon différentes dates d'arrachage pour 3 situations climatiques et pour l'année 2013 (données IRM à Uccle).

Légende : \*) pas applicable car risque trop important de gelées hivernales en année froide.



Pourritures de conservation sur des betteraves blessées conservées bien au-delà du seuil de conservation. La présence de parties pourries devient trop importante et déprécie gravement la qualité industrielle de la marchandise.



## Un dividende brut de 3,9 % après réserves

Lors de l'Assemblée générale de la coopérative SOPABE-T, les comptes de l'exercice 2013/14 ont été approuvés. L'Assemblée a fixé le dividende à payer pour l'année écoulée 2013 à 0,32 € par part T, soit un rendement de 3,9 %.

Les dividendes ont été payés le 30 septembre dernier. Pour rappel, comme la SOPABE-T est une coopérative agréée, la première tranche de 190,00 € de dividendes est exonérée de précompte mobilier pour chaque actionnaire en personne physique. Le précompte mobilier de 25 % est déduit des dividendes pour les sociétés et pour les personnes physiques à partir de 190,00 € de dividendes.

L'assemblée a également approuvé les modifications de statuts aux articles suivants:

- article 5,11 : modifications concernant les associés de la catégorie A suite à la restructuration de la CBB (suppression d'un associé, adaptations de la dénomination de trois associés de catégorie A et adaptation du nombre de parts détenues par trois associés de catégorie A);
- article 19, 27 et 36 : modification pour permettre l'envoi des convocations aux réunions par voie électronique (e-mail,...).
- **article 25 : modification de la date de l'assemblée générale pour la porter dorénavant au 4e jeudi du mois de novembre.**

### Un dividende de 0,32 euro par part T

La présentation des comptes concernait l'exercice comptable de la SOPABE-T allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

COMPTES DE RESULTAT DE SOPABE-T POUR 2013/2014	
<b>Recettes</b>	<b>1.055.970</b>
Dividendes parts RT	540.000
Intérêts RT	397.310
Intérêts Comptes bancaires + placements	79.185
Emoluments CA RT	39.475
<b>Dépenses</b>	<b>522.379</b>
Intérêts payés	371.774
Personnel	58.917
Frais de bureau (loyer, tél,...)	5.182
Expert, notaire,...	7.018
Réunions	6.855
Assurances CA	2.731
Réduction de valeur (CropEnergies,...)	62.500
Charges financières	1.879
Divers (taxes,...)	1.217
Impôts	4.286
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>533.610</b>

La situation du passif et de l'actif au 30 juin 2014 ainsi que les comptes de résultats sont présentés dans les 2 tableaux ci-dessous.

L'exercice 2013/2014 s'est clôturé par un bénéfice net de 533.610 € contre 623.773 € l'an dernier. Cette baisse d'environ 90.000 € n'est pas due à une baisse des revenus de Sopabe-T puisque le montant des dividendes versés par RT est identique à l'an dernier (540.000 €) mais à la baisse du cours de l'action CropEnergies qui a entraîné une moins-value de 62.500 € alors qu'une reprise de moins-value de 50.000 € avait été actée au 30 juin 2013. Le dividende payé par RT est identique à l'an dernier soit 0,045 € par action RT.

Le Conseil d'Administration a proposé d'octroyer un dividende de 0,32 € par part T comme l'an dernier. Pour rappel, ont droit au dividende pour les parts T, les détenteurs des parts T propriétaires de ces parts à la date du 31/12/2013. A cette date, le fichier des actionnaires a été gelé en prévision du paiement du dividende pour l'année 2013 venant de s'écouler.

Au 31/12/2013, il y avait exactement 1.178.498 parts T. Le dividende s'élevant à 0,32 €, le montant total à octroyer pour le paiement des dividendes s'élève à 1.178.498 X 0,32 € = 377.119,36 €.

Cette année comme l'an dernier, le Conseil d'Administration a proposé de mettre 30 % du bénéfice en réserve. Le Conseil estime en effet que malgré la perspective favorable d'un dividende prioritaire pour les actions RT détenues par SOPABE-T et du niveau atteint actuellement par les réserves (3,5 M€), il fallait poursuivre la mise en réserve complémentaire à la légale de 30 % du bénéfice comme l'an dernier.

Compte tenu du résultat de 533.610 €, le Conseil d'administration a proposé d'affecter environ 70 % du bénéfice en dividendes (377.119 €) et de mettre le solde (30%) soit un montant de 156.491 €, en réserve complémentaire à la légale.

L'ensemble des propositions pour répartir le résultat a été approuvé par l'Assemblée générale.

Bilan de la SOPABE-T au 30 juin 2014			
Actif = 49 Mio €		Passif = 49 Mio €	
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>45.496.229</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>13.676.986</b>
Participation RT		Parts A	360.000
Actions RT	8.107.687	Parts B	56.292
Prêt RT (< Sopabe-T)	1.852.542	Parts T	7.303.693
Prêts RT (< planteurs)	35.536.000	Primes d'émission (parts T)	2.403.151
		Réserves	3.553.850
<b>Actifs circulants</b>	<b>3.655.091</b>	<b>Dettes</b>	<b>35.474.334</b>
Placements	2.765.528	Emprunt obligataire	34.917.390
Liquidités	420.479		
Précomptes à récupérer + créances diverses	306.229	Dividendes à payer	377.119
Intérêts à recevoir pour les prêts à RT (période 2-6/2014)	162.855	Intérêts à payer pour les obligations (période 1-6/2014)	170.891
		Autres dettes	8.934

OPCO opco@skynet.be

## La campagne chicorées a commencé à Oreye

### Baisse du prix pour les contrats 2015 ?

Alors que l'année dernière les contrats de l'année suivante avaient été envoyés mi septembre, cette année les planteurs ne connaissent toujours pas les conditions pour les contrats 2015.

L'usine avait annoncé fin août qu'elle prévoyait une baisse du prix, mais devait communiquer les conditions exactes dans la semaine suivante.

Après un mois et demi il est étonnant que vos représentants n'aient toujours aucune nouvelle ni aucune confirmation de cette éventuelle baisse de prix. La campagne est par contre bien en route et tous les intervenants, planteurs, entrepreneurs, grutiers, transporteurs auront comme chaque année à cœur de la réaliser de la meilleure manière possible.

Bien occupés à ces travaux de fin de saison les planteurs peuvent se demander si la haute Direction ne les a pas oubliés. L'usine ne tourne t'elle pas pourtant avec des chicorées, produites par des planteurs ?

Ceux-ci sauront-ils enfin si l'usine confir-



L'« avaleuse » de silo qui avait été utilisée au cours des deux années précédentes a été modifiée et transformée en un chantier deux phases.

mera sa volonté de baisser le prix ?

La réception en continu (24 heures sur 24 – sauf le dimanche) reste d'application cette année.

En cas de problème de livraison veuillez contacter le responsable du contrôle à l'usine (019 679 006 ; en cas de non réponse ne pas hésiter à reprendre contact plus tard).

Vous pouvez également contacter le secrétariat de l'Organisation à l'adresse opco@skynet.be.

### Important : Prime d'efficacité logistique

Veillez continuer à bien respecter les règles et les délais prévus.

Les conditions à remplir durant la campagne sont les suivantes :

- avant l'arrachage, obtenir de l'usine l'autorisation d'arracher les chicorées ;
- après l'arrachage et avant la livraison renseigner à l'usine les données concernant l'arrachage et s'il faut déterrer ou pas.

N'hésitez pas à contacter l'usine si vous n'avez pas de nouvelles concernant l'autorisation d'arracher ou si vous avez un doute concernant l'emplacement du silo.

**ACHETEZ TÔT, CHOISISSEZ VOTRE DÉLAI ET PROFITEZ D'UNE REMISE SUPPLÉMENTAIRE**

www.joskin.com

Stock Délais >

4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois
+ 4%	+ 4%	+ 5%	+ 6%	+ 7%
				+ 8%

**EXTRA REMISE**

**Trans-SPACE**

- Grande facilité de traction
- Caisse monocoque conique
- Robustesse et fiabilité

**JOSKIN**

Tel: 04 377 35 45 – www.joskin.com

## Les tares collet élevées inquiètent les planteurs ...

Après quelques semaines, la campagne 2014/15 bat son plein et le sujet de discussion par excellence des réunions de betteraviers est encore et toujours le pourcentage de tare collet déterminé dans les réceptions.

### Où et quand ...

Le local de réception est le seul endroit où l'on peut vérifier si les règles de décolletages sont suivies correctement. Jour (et nuit à Tirlémont), un contrôleur du syndicat est présent sur le terrain pour surveiller l'ensemble des opérations de réception et pour effectuer les mesures de contrôle. Les secrétaires des organisations betteravières (Benoît Haag et moi-même) ainsi que Pascale Tychon, inspecteur de la CBB, font la navette entre les trois réceptions pour contrôler la réception des betteraves, mais aussi le travail de nos contrôleurs. Enfin, il y a régulièrement les visites des Présidents et des membres du comité d'usine qui se rendent sur place pour s'informer de la situation et plus particulièrement, du suivi du décolletage qui est l'étape du processus de réception qui peut être la plus facilement contrôlée visuellement.

### Les chiffres ...

Tout d'abord, quelques chiffres: la tare collet moyenne (calculée sur le poids net des betteraves – c'est-à-dire sur les betteraves lavées) s'élève au 8 octobre à 8,22% à la RT et à 7,91% à Iscal. Les betteraves déterrées (transportées par l'usine) ont généralement 0,5% de tare collet en moins que les betteraves non déterrées (transport axe et transport faux-axe). Une moyenne en dit peu sur la qualité du décolletage et masque les résultats individuels qui se situent entre 0,78% de tare collet (avec betteraves trop décolletées au champ ?) et 42% de tare collet (avec énormément de betteraves pourries qui sont comptabilisées dans la tare collet) !

L'inspection montre que le résultat individuel de 0,78% fait partie d'une série de 38 livraisons avec une tare collet moyenne de 2,91%, et que le résultat individuel de 42% de tare collet fait partie d'une série de 19 livraisons qui totalisent en moyenne 25,5 % de tare collet !

Une première conclusion: la tare collet varie, entre autres en fonction de la qualité de l'arrachage, de la qualité des betteraves (saines ou malades) mais également de la variété. Souvent, les variétés lourdes ont de gros collets avec une implantation des feuilles plus basse, ce qui peut conduire à de (très) hauts pourcentages de tare collet mais cela dépend aussi de la façon dont les directives concernant le décolletage sont appliquées !

### Comparer les réceptions ...

Il y a régulièrement des remarques sur les différentes façons de travailler dans nos trois centres de réception : par exemple, à Longchamps, les mesures de richesse seraient plus basses, à Tirlémont, les tares collet seraient plus importantes et à Fontenoy, il y aurait davantage de tare terre, ...

Concernant la mesure de la richesse, les 3 réceptions sont actuellement parfaitement comparables. Sur base de nos contrôles, en particulier le contrôle du polarimètre (l'appareil qui mesure la teneur en sucre) et des mesures de contrôle de la finesse de la râpuration (qui permet de vérifier si tout le sucre présent dans la betterave est bien extrait), nous pouvons conclure que jusqu'à présent, la détermination de la richesse est effectuée correctement. De plus, les trois réceptions sont équipées de la même chaîne d'analyse des échantillons de râpuration entièrement automatisée.

Une comparaison de la détermination de la tare collet (qui reste pratiquement la seule opération manuelle de la réception!) peut être réalisée sur les livraisons de betteraves, provenant du même tas de betteraves mais qui sont livrées dans différentes usines. Par conséquent, des comparaisons sont réalisables entre les réceptions de Tirlémont et Longchamps, mais pas avec l'usine Fontenoy.

Une analyse de 97 tas de betteraves (IDtas), dont 850 livraisons à Longchamps et 900 livraisons à Tirlémont (ce qui représente près de 47.000 tonnes de betteraves !) montre que la différence entre les richesses mesurées est de 0,04%, que la différence de tare collet (sur betteraves nettes) est de 0,55% et que la différence de tare terre est de 0,57%. La différence de tare totale entre les deux réceptions atteint 0,09% !

La détermination de la tare terre se fait exactement de la même manière dans les trois réceptions. Le contrôle des paramètres réalisés par nos contrôleurs est effectué de la même manière (lavage, température de l'eau de lavage, pertes à la parmentière, tri des corps étrangers, ...). Il est évident que le pourcentage de tare terre varie en fonction

des conditions d'arrachage, de la région de culture des betteraves, mais également des conditions de stockage des betteraves (usage du TopTex ou pas). Concernant le pourcentage de tare terre, il y a généralement moins de discussions.

*Le contrôle du travail des fabricants réalisé par le personnel du syndicat betteravier est identique dans les trois réceptions. Par conséquent, on peut supposer que les mesures effectuées sur les 97 tas de betteraves dont il est question ci-dessus, auraient donné lieu aux mêmes résultats de richesse, tare collet et tare terre à Fontenoy.*

### Pourquoi subsiste-t-il alors encore des tensions ?

Il est évident que chaque partie (planteur et fabricant) souhaite obtenir sa juste part, en particulier quand les conditions économiques sont moins favorables que lors des campagnes précédentes !

«Les directives concernant la réception des betteraves» (la première version date des années 1970 - la dernière mise à jour date de 2002) prévoient quatre règles:

- 1) Pour les betteraves saines et décolletées convenablement, un décolletage supplémentaire ne peut être effectué ;
- 2) Si le décolletage n'a pas été effectué, on tranche la base du bouquet foliaire au niveau où les feuilles existantes prennent naissance ;
- 3) Si le décolletage est incomplet ou mal effectué, le parachèvement se fait en coupant les pétioles au couteau en contournant le collet de manière à lui donner la forme d'un cône tronqué ;
- 4) La terre et les autres matières adhérant à la racine, y compris la pourriture, seront enlevées au moyen d'un couteau.

Le problème est (là encore) la manière dont ces règles sont interprétées, mais notre présence en salle de réception permet, dans la plupart des cas, et après concertation, d'arriver à une solution. Les dérives ne peuvent pas être totalement exclues, mais le travail de nos contrôleurs se concentre sur un traitement équilibré de l'ensemble de l'échantillon, plutôt que sur l'évaluation de chaque betterave séparément.

Cela n'empêche pas que « des problèmes d'équilibre » (puissent) se présenter, par exemple aux moments où nos contrôleurs ont d'autres tâches à accomplir que la surveillance du décolletage. Une analyse statistique des résultats par notre personnel, mais aussi la surveillance étroite par le planteur de ses propres résultats, peuvent aussi permettre d'obtenir un ajustement ultérieur concernant un résultat anormal.

### En conclusion ...

L'organisation betteravière a des journées plus que bien remplies avec le contrôle de la réception des betteraves et fait régulièrement remarquer au fabricant les petits comme les grands écarts par rapport aux directives à suivre. Dans la plupart des cas, nos remarques donnent rapidement lieu à des améliorations ou font l'objet de discussions en comité d'usine (restreint), voire en Comité de coordination.

**Avec un résultat moyen correct au niveau de l'usine ou du groupe, nous pouvons tout au moins nous estimer satisfaits - notre préoccupation est et reste un résultat correct pour chaque planteur individuellement !**

Tout comme pour l'automatisation de la mesure de la richesse, des alternatives existent pour mettre fin à la détermination manuelle de la tare collet et la remplacer par



Les betteraves de type lourd ont souvent un gros collet.



Une différence de 41 g ou 4,3% de tare collet (plus ou moins ?)



Les betteraves pourries sont responsables des tares collet élevées.

un autre système, par exemple de tare collet forfaitaire. Mais avant de s'engager dans une autre voie, il faudra encore réaliser beaucoup de recherches et mener de nombreuses discussions. L'application du système de tare collet forfaitaire dans de nombreux pays européens (Pays-Bas, France, Allemagne, Royaume-Uni, ...) pourrait peut-être servir de base pour également franchir le pas chez nous à court terme.

Eric Van Dijck

Secrétaire Verbond Suikerbietplanters/Coco Vlaanderen

## Comment contacter votre syndicat ?

Durant la campagne, vous pouvez contacter votre syndicat aux numéros suivants:

**Longchamps : tél/fax : 081/51 25 75**

Permanence téléphonique : du lundi au samedi : de 9 h à 16 h

Président : Etienne Beguin : 0494/49 77 48

**Tienen : tél/fax : 016/80 14 24**

Permanence téléphonique : du lundi au samedi : de 9 h à 14 h

Président : Jef Cleiren: 0475/62 05 77

**Fontenoy : tél. : 069/44 49 53**

**Secrétariat ABW (Comité Hainaut-IS et Fédé RT)**

Benoît Haag : 02/551.11.73

**Plus d'infos sur : [www.betteravierswallons.be](http://www.betteravierswallons.be)**



Les résultats de la campagne betteravière (tare, richesse et matière sèche des pulpes) se trouvent sur le site de la CBB: [www.cbb.be](http://www.cbb.be)

## Le marché de la stévia en pleine expansion

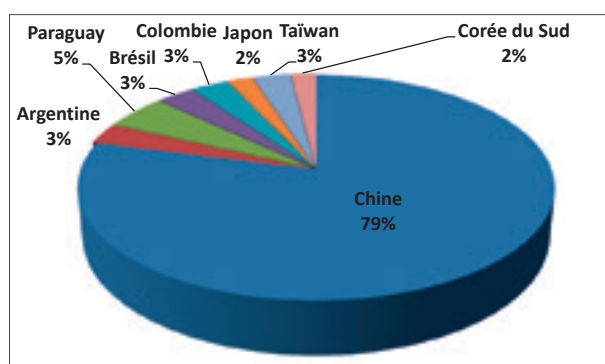
Le marché des édulcorants à base d'extraits de stévia est en expansion. Deux grands fournisseurs dominent ce marché : l'américain Cargill et le malaisien Pure Circle.

Cargill est le pionnier du développement de la stévia avec sa marque Truvia, développée en partenariat avec Coca-Cola en réponse à la demande des consommateurs pour des aliments et des boissons faibles en calories. Principalement utilisé dans les sodas, la stévia pourrait, selon Cargill, se développer dans d'autres applications dans l'industrie alimentaire, notamment en boulangerie. Truvia est utilisée par Coca-Cola, Minute Maid, Tropicana, Sprite, Lipton et bien d'autres. Truvia est également commercialisée comme édulcorant de table, surtout aux États-Unis. En Europe, Cargill s'est allié à plusieurs groupes sucriers pour pénétrer le marché : Cristal Union en France, ABF (Associated British Food) au Royaume-Uni, Azucarrera Ebro en Espagne et Eridania en Italie.

Le groupe malaisien **PureCircle** est également un acteur majeur du marché des édulcorants à base de stévia. Le groupe est actif en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie et aux États-Unis, et exploite en Chine, le plus grand site de production de stévia au monde avec une capacité d'environ 4.000 tonnes d'extraits de stévia de haute pureté. PureCircle fournit les grandes groupes de l'industrie alimentaire et des boissons parmi lesquels Unilever, Danone, ... Pure Circle a également conclu différents partenariats avec l'industrie sucrière : avec Imperial Sugar aux États-Unis ; avec British Sugar au Royaume-Uni, avec Teares en France et avec Nordzucker en Allemagne.

### Le groupe belge Saverys investit dans la stévia

Le groupe belge familial Saverys, qui a fait fortune dans le transport maritime via la Compagnie maritime de Belgique, a décidé d'investir dans la production de stévia. A travers sa filiale « Stevia One », créée en 2009, 50 millions d'euros sont destinés à construire une usine d'extraction de stévia et à agrandir une plantation de stévia au Pérou. Avec cet investissement, « Stevia One » ambitionne de devenir l'un des principaux producteurs de stévia au monde.



20.000 ha de stévia sont cultivés en Chine ce qui représente 79 % de la surface totale mondiale de stévia.

«Stevia One» se consacre à la production et à la transformation des feuilles de stévia en des composés édulcorants intenses, le rébaudioside A (Reb-A 97% ou glycosides de steviol 95%). Les marchés visés sont l'Europe (France, Allemagne, Belgique) et les États-Unis ainsi que la distribution sous sa propre marque en Amérique du Sud. L'antenne européenne du groupe, « Stevia One Europe », est basée en Belgique.

«Stevia One» exploite 3 fermes totalisant 750 ha au Nord du Pérou où les conditions de croissance de la stévia sont idéales. De 300 ha en 2012, la surface en stévia devrait passer à 500 ha en 2015. La construction de l'usine a démarré l'an dernier. Celle-ci devrait être opérationnelle en 2015.

Sources : [www.cargill.com](http://www.cargill.com); [www.dsm.com](http://www.dsm.com); [www.steviaone.com](http://www.steviaone.com)



Les composés extraits purifiés à partir des feuilles de stévia (*stevia rebaudiana*) ont un pouvoir sucrant entre 200 à 400 fois supérieur à celui du sucre selon leur degré de pureté.



Un nouveau Coca est testé dans plusieurs pays, notamment en Argentine. Conditionné en bouteilles vertes, ce Coca-Cola « Life » est à base de sucre et de stévia. Côté calories, il contient la moitié des calories du Coca-Cola classique. Ce nouveau Coca sera lancé dans le Bénélux à partir de 2015.

### Evolva et Cargill: des extraits de stévia sans passer par la culture de stévia ?

Il y a quelques mois, la société suisse Evolva et Cargill ont annoncé être parvenus à produire les composés responsables du goût sucré dans les feuilles de stévia (glycosides de steviol) par fermentation de substrats végétaux autres que les feuilles de stévia. Selon Evolva, les premiers lancements auront lieu en 2015-2016. Fin juin 2014, le groupe DSM a annoncé la construction d'une usine pilote pour produire des édulcorants intenses par fermentation, sans passer par la culture de Stévia. Les avantages sont selon DSM : pas de contraintes climatiques, peu de matières premières nécessaires et une consommation d'eau réduite.

**NEUTRAFERTIL**  
Ecumes : l'efficacité au bon prix

rendement      verger      prairie      structure du sol

**INFO :**  
Longchamps 081-510 210  
Tienen 016-801 464  
Oreye 019-679 471

## Pour Bayer CropScience, le désherbage intégré en céréales est payant

La lutte anti-graminées est un des segments de la recherche dans lequel Bayer CropScience investit beaucoup. Dans ses essais réalisés de 2011 à 2013 sur les sites de Horion-Hozemont et de Le Roux, l'influence des mesures agronomiques - rotation, date de semis et travail du sol - et l'influence des mesures chimiques - période d'intervention, différents produits - ont été étudiées. Ces résultats permettent de chiffrer les gains de rendement avec une intervention précoce et de définir les meilleurs moyens de lutte contre les adventices. L'exemple d'un programme de désherbage, à l'automne un traitement à base de flufenacet (Liberator, situation vulpin) ou flurtamone (Bacara, situation jouet du vent) suivi au printemps d'un produit à base de mesosulfuron (Atlantis) permet sur base des essais réalisés de 2011 à 2013 un gain de rendement de 500 à 900 kg/ha par rapport à un traitement réalisé uniquement au printemps avec des mélanges complexes.

### Le désherbage durable table sur la diversité

Pour Bayer CropScience, les 5 leviers pour réussir durablement son désherbage céréales sont : penser agronomie (charge céréales/exploitation, travail du sol,...), diversifier les modes d'action herbicides dans la rotation, désherber sur jeunes adventices, optimiser les applications (stade, dose, période,...) et viser le 100 %. On ne peut attendre qu'il soit trop tard : face aux résistances, la meilleure stratégie est la prévention.

Dès lors et spécifiquement pour les semis en céréales 2014, Bayer CropScience juge le désherbage d'automne vivement conseillé, pour ne pas dire indispensable en orge d'hiver, lors de semis précoces de froment d'hiver, en monoculture ou en rotation courte ainsi que dans les parcelles avec un historique de vulpins ou jouets du vent difficiles à combattre.

Au niveau des produits à utiliser, **Bacara**<sup>®</sup>, associant les matières actives diflufenican et flurtamone, a une très bonne action sur dicotylées annuelles telles que gaillet, véroniques, lamiers, pensées, renouées, mouron,... et sur jouet du vent.



*Pour les semis 2014, Bayer CropScience juge le désherbage d'automne vivement conseillé en orge d'hiver, lors de semis précoces de froment d'hiver, en monoculture ou en rotation courte ainsi que dans les parcelles avec un historique de vulpins ou jouets du vent difficiles à combattre.*

**Javelin**<sup>®</sup>, associant les matières actives diflufenican et isoproturon, a un large spectre d'efficacité sur dicotylées et graminées annuelles.

**Liberator**<sup>®</sup>, associant les matières actives flufenacet et diflufenican, dispose d'une très bonne efficacité contre toutes les graminées adventices importantes : vulpin, jouet du vent, pâturin annuel et ray-grass. Il est également très actif contre entre autres, les pensées, véroniques, lamiers,...

### CRELAN soutient l'innovation en agriculture durable

La banque CRELAN favorise depuis plusieurs années la recherche scientifique en agriculture, notamment par le biais de la remise des CRELAN awards qui récompense les meilleurs mémoires de fin d'études dans le domaine de l'économie rurale.

A présent, CRELAN fait un pas de plus avec la chaire CRELAN à l'Université de Gand. De cette manière, la faculté des bioingénieurs en sciences agronomiques de l'Université de Gand pourra développer et entreprendre des recherches sur l'innovation dans l'agriculture durable.

En plus de ces initiatives, la banque CRELAN est le principal sponsor de nombreuses petites et grandes foires agricoles du pays dont la foire de Libramont pour la quarantième fois, cette année.

### COSUN: baisse des surfaces betteravières en 2015

Vu les excellents résultats de récolte des premières semaines de la campagne betteravière, Cosun a fait savoir à ses planteurs qu'il leur faudrait réduire leurs emblavements de betteraves l'an prochain d'environ 15 %. En termes de rendement en sucre à l'hectare, la récolte 2014 enregistre des records jamais atteints jusqu'ici. De très nombreux planteurs sont concernés.

Le pourcentage annoncé est une estimation. Le chiffre final sera connu en fin de campagne mais Cosun veut d'ores et déjà avertir ses planteurs de prévoir d'autres cultures pour les semis 2015.

### Edulcorants: réduction d'activités pour Nutrasweet et Cargill

NutraSweet arrête la production d'aspartame mais continue la fabrication du néotame, un édulcorant dont le pouvoir sucrant est 40 fois supérieur à celui de l'aspartame et 8.000 fois supérieur à celui du sucre.

De son côté, Cargill a annoncé la fermeture de son amidonnerie de Memphis suite à une baisse continue de la consommation d'isoglucose aux Etats-Unis. Cargill reste cependant leader du secteur avec sept amidonneries en activité. La capacité totale de production d'isoglucose à partir de maïs aux Etats-Unis va être réduite de 7,3%.

## VOUS VOULEZ DEVENIR CONSEILLER (M/F) EN BETTERAVES SUCRIÈRES BETASEED?

- Période:** mi-décembre 2014 - mi-février 2015  
**Région:** près de votre domicile  
**Betteraves sucrières:** bonnes connaissances souhaitées  
**Formation technique:** fournie par Betaseed / Clovis Matton  
**Rémunération:** à la hauteur du travail effectué + indemnité kilométrique



**N°1 RHIZOMANIE: BTS 520**

**N°1 NÉMATODES: BTS 990**

**N°1 RHIZOCTONE: BTS 605**



Candidature et CV à envoyer à l'attention de [wannes.dermaut@limagrain.be](mailto:wannes.dermaut@limagrain.be) ou à la société Clovis Matton, Kaaistraat 5, 8581 Avelgem - Kerkhove  
 Pour plus d'information: Wannes Dermaut au n° 0490/563900

